



## NOUVELLES DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

# Éducation non violente – un signal législatif efficace

Vingt-trois États membres de l'Union européenne ont déjà inscrit dans leur législation le droit des enfants à grandir sans violence, qu'elle soit physique ou psychique. La Suisse s'apprête désormais à faire de même. Car si l'éducation relève de la sphère privée, la violence envers les enfants n'y a aucune légitimité. À l'occasion du colloque national de l'Association suisse des consultantes et consultants en parentalité (SF MVB), qui s'est tenu le 4 avril 2025 à Lucerne, j'ai présenté un exposé sur le projet d'ancrage légal de l'éducation non violente et sur les implications de cette régulation pour les professionnels du domaine.

### **Pourquoi est-ce important ?**

La violence n'a pas sa place dans l'éducation. Pourtant, selon des études récentes, près de 50 % des enfants en Suisse sont victimes de violence à la maison. Un enfant sur cinq reçoit des coups sur les fesses, un sur dix une gifle. Plus de 20 % des parents déclarent recourir régulièrement à la violence psychologique. Beaucoup de parents ont recours à la violence dans des moments d'épuisement et de surmenage. C'est précisément là qu'intervient la loi prévue : elle

ne vise pas à instaurer des sanctions, mais à établir un modèle social. L'objectif est de sensibiliser, d'orienter et de renforcer la responsabilité parentale, sans rejeter la faute sur quiconque. Cependant, une loi ne suffit pas à transformer la réalité éducative. Un véritable changement culturel est nécessaire, porté par des attitudes appropriées, des connaissances solides et des structures de soutien efficaces.

### **Ce que cela signifie dans la pratique**

Pour les professionnels de la consultation parentale, la nouvelle loi crée un cadre clair pour aborder avec les parents leur posture éducative. Elle renforce la légitimité de parler ouvertement des sujets difficiles, tels que la violence psychologique, la communication dévalorisante ou le manque d'autorégulation chez les parents et les tuteurs légaux - toujours dans une perspective de collaboration visant à développer ensemble des alternatives viables. Précisons qu'une éducation non violente ne signifie pas qu'il ne faut pas fixer de limites. Il s'agit plutôt

de fixer des règles adaptées à l'âge de l'enfant, favorables au développement, et de les faire respecter sans recours à la violence.

### Renforcer les parents de manière ciblée

Les professionnels sont en mesure de détecter précocement les signes de stress, soulager les parents sur le plan émotionnel et les renforcer dans leur rôle parental. L'évaluation du niveau de stress individuel est déterminante : le parent est-il ouvert et disposé à discuter, stressé ou en situation de surmenage aigu ? Selon la situation, différentes approches communicatives sont nécessaires, allant d'un échange factuel à une validation émotionnelle, en passant par une stabilisation progressive.

Il est essentiel que les parents se sentent écoutés, compris et non jugés. Ce n'est qu'à cette condition que l'ouverture au changement peut émerger, permettant une réflexion sincère sur les comportements éducatifs et l'engagement vers des transformations durables.

### Une tâche qui incombe à l'ensemble de la société

L'éducation non violente n'est pas un défi individuel, mais une tâche qui incombe à l'ensemble de la société. Le conseil aux mères et aux pères joue ici un rôle clé : il constitue un premier point de contact, un soutien fiable pour les familles et un pont entre la réalité quotidienne, l'expertise et la protection de l'enfance. Son ancrage dans la loi renforce ce rôle et donne une forme juridiquement contraignante à la conviction selon laquelle chaque enfant mérite dignité, respect et protection.



### Informations complémentaires

- Violence psychique dans l'éducation – fiche d'information pour les professionnels : [www.kinderschutz.ch](http://www.kinderschutz.ch)
- Offre de formation parentale facilement accessible pour les organisations de consultation parentale : « Éduquer sans violence. Grandir ensemble. » Le cours devrait être disponible en allemand et en français à partir du 1er janvier 2026.
- Réseau national « Éducation sans violence »

*Jacqueline Sidler, responsable des programmes / membre de la direction, Protection de l'enfance Suisse*